

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020, AINSI QUE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2020.

20-33

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2020, ainsi que la séance extraordinaire du 13 février 2020. Le point 11 du procès verbal du 3 février 2020 se lira comme suit :

Sur une proposition de Lucie Michaud, Appuyée par Richard Therrien, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder un montant de 400 \$ tel qu'établi dans l'entente.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

20-34

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyé par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois de février totalisant 98 287.18 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 10 542.34 \$, et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉOLUTION QUOTE PART PLUMOBILE POUR L'ANNÉE 2020.

CONSIDÉRANT QUE les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

CONSIDÉRANT QUE Développement Côte-de-Beaupré est l'organisme délégué par la MRC de l'Île d'Orléans pour assurer la gestion du transport collectif et adapté des 6 municipalités de l'Île d'Orléans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Île d'Orléans a désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour assurer la gestion du transport collectif et adapté sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2020 :

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 \$
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

CONSIDÉRANT QUE Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2020, et que ces prévisions ont été adoptées le 12 décembre 2019 par résolution 2019-CA-47 de son conseil administratif;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a été établie à 4 636.84 \$ représentant 4,82 \$ par habitant pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le 4,82 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

20-36 **EN CONSÉQUENCE, sur une proposition par** Lucie Michaud, **Appuyé par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans accepte de payer la quote-part pour l'année 2020, soit une somme de 4 636.84 \$ à PLUMobile.

7. RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE BUNKER PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande de Directeur de sécurité incendie.

20-37 **EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de** Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)**, d'autoriser l'achat de deux nouveaux bunkers, pour le service de Protection incendie.

8. RESOLUTION CONTRAT HABITATION HUGUETTE INC.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'estimé d'Habitation Huguette inc. concernant la construction d'une clôture ainsi que la construction d'un abri pour les joueurs sur le site du Centre multifonctionnel de la municipalité.

ATTENDU QUE l'estimé pour la clôture est au montant de 5 000 \$ (avant taxes)

ATTENDU QUE l'estimé pour l'abri des joueurs est au montant de 15 500 \$ (avant taxes)

20-38 **EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de** Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Lucie Michaud, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accorder le contrat à Habitation Huguette inc. Le montant des travaux sera assumé par le FDT (Fonds de Développement des Territoires).

9. RESOLUTION SONORISATION SOLOTECH.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la soumission concernant la sonorisation pour le Centre multifonctionnel.

20-39 **EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de** Yves Lévesque, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accorder le contrat à Solotech au montant de 13 567.05 \$ (incluant les taxes) le montant des travaux sera assumé par le FDT (Fonds de Développement des Territoires).

10. RÉSOLUTION CAMP D'ÉTÉ 2020.

- Rémis à une séance ultérieure.

11. RESOLUTION MODIFICATION AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclut certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructure tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'IL y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'IL y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'IL y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île-d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

ATTENDU QUE la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île-d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyé par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

D'appuyer la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île-d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution à la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île-d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

12. PROPOSITION DE SERVICE PROJET QUAI SAINTE-FAMILLE.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans, a pris connaissance de la proposition de l'offre de service de « Zip de Québec ».

ATTENDU QUE l'objectif du mandat consiste à localiser la ligne naturelle des hautes eaux (LHE), selon la méthode botanique à l'endroit du quai. Le mandat comprend également les services d'arpentage de la LHE, la production d'un rapport technique incluant le calcul de l'empiètement des futurs aménagements dans le milieu naturel.

20-41 **EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de** Richard Therrien, **Appuyée par** Lucie Michaud, **il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accepter la proposition au montant de 6 200 \$ (taxes et administrations incluses).

13.DIVERS.

13.1 DEMANDE DE LA FONDATION FRANÇOIS-LAMY

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande de la Fondation Francois-Lamy.

20-42 **EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de** Yves Lévesque, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **et Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser l'utilisation du gymnase sans frais de location et de conciergerie pour la tenue du souper-bénéfice qui se tiendra le 2 mai prochain.

13.2 DEMANDE DE SOLlicitation LE CHŒUR DE L'ISLE D'ORLÉANS.

20-43 **Sur une proposition de** Lucie Michaud, **Appuyée par** Yves Lévesque, **et Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accorder un montant de 100 \$ à l'organisme.

13.3 RÉOLUTION D'APPUI CPTAQ À FERME L & S MORENCY.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande de Ferme L & S Morency.

ATTENDU QUE la demande consiste à opérer la cabane à sucre et y servir des repas traditionnels.

20-44 **EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de** Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'appuyer** la demande de Ferme L & S Morency auprès de la CPTAQ, et confirmer que le projet est conforme à la réglementation municipale.

14.RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.

15. PERIODE DE QUESTIONS.

16. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

20-45 **Sur une proposition de** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que la séance soit levée à 21 hrs.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*